



PROGRAMME D'ETUDES

(1) Etudes juridiques européennes

(2) Affaires transatlantiques

ANNEE ACADEMIQUE

2023-2024

SEMESTRE

Premier

TITRE DU COURS

Droits fondamentaux dans l'ordre juridique de l'Union européenne

PROFESSEUR DU COURS

E. Muir

ASSISTANT DU COURS

E. Tla nta Silva

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

Obligatoire

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

6

1. OBJECTIFS DU COURS

L'objectif du cours est d'étudier comment la protection et la promotion des droits fondamentaux est articulée dans le cadre du processus d'intégration européenne et quelles opportunités, et quels défis, les spécificités du droit de l'Union présentent pour la protection et la promotion des droits fondamentaux.

Nous approcherons la matière sous un angle 'constitutionnel intégré' – c'est-à-dire au moyen d'une réflexion sur les dynamiques constitutionnelles qui sous-tendent la matière –. L'objectif de ce cours est moins de parcourir une liste exhaustive de droits fondamentaux que de permettre aux participants de développer des outils analytiques permettant d'appréhender la façon dont les institutions de l'Union sont saisies ou se saisissent des questions relatives aux droits fondamentaux soulevées dans le cadre du processus d'intégration supranational.

2. APPRENTISSAGES

A la suite du cours, les étudiants auront fait les apprentissages suivants du programme en **Etudes Juridiques Européennes** :

- 1.1. Posséder une connaissance avancée de l'Union Européenne (UE), ses institutions, compétences, principes de fond et doctrines juridiques
- 1.2. Posséder une connaissance générale des principaux éléments de la politique et du droit

- 1.3. Posséder une connaissance scientifique approfondie dans différents domaines du droit européen
- 2.1. Pouvoir penser de manière analytique, analyser correctement des problèmes légaux complexes dans un ordre juridique à plusieurs niveaux, analyser les différentes sources du droit, les instruments juridiques et les acteurs, et formuler une position supportée scientifiquement sur la base d'un raisonnement logique
- 2.2. Pouvoir penser de manière dynamique, comprendre la nature changeante et évolutive de l'intégration européenne et présenter des commentaires constructifs sur ses futurs développements possibles
- 2.3. Pouvoir penser de manière critique, formuler une opinion indépendante et une interprétation de problèmes juridiques complexes, contextualiser des résultats et mettre en balance différents facteurs, y compris des résultats venus d'autres disciplines
- 2.4. Pouvoir traiter une masse conséquente d'information en un temps limité et en présenter les résultats de manière précise et réfléchie
- 2.5. Pouvoir travailler avec les sources primaires du droit, comme les jugements et la législation, et réfléchir de manière indépendante à leur signification et leur interprétation
- 2.6. Pouvoir travailler dans un environnement multiculturel, comprendre et mettre en relation de manière constructive différents systèmes juridiques, traditions juridiques et cadres normatifs
- 2.7. Pouvoir développer, rechercher, discuter et répondre de manière critique à une question de recherche scientifique en droit européen d'une manière scientifiquement responsable
- 2.8. Avoir une attitude proactive vers le développement personnel, à travers l'apprentissage autonome, l'éducation tout au long de la vie et la croissance professionnelle, particulièrement à travers la préparation de lectures en discussion de groupe dans le cadre des cours
- 2.9. Rédiger un texte juridique scientifique clair dans le domaine du droit européen
- 2.10. Pouvoir étudier et travailler dans le domaine du droit européen en Français, y compris par l'interaction avec des locuteurs dont ce sont les langues maternelles

3. CONTENU DU COURS

Le séminaire est divisé en quatre étapes principales jalonnant, dans les grandes lignes, l'évolution historique de la place faite à la thématique des droits fondamentaux dans le processus d'intégration européenne:

1. Origines de la matière et cadre constitutionnel.
2. L'émergence des premières véritables politiques européennes pour la protection d'un droit fondamental.
3. Luxembourg comme point de rencontre entre une pluralité d'acteurs engagés dans la protection des droits fondamentaux.
4. La recherche d'effectivité dans la protection des droits fondamentaux au sein de l'UE : forces et faiblesses du droit de l'UE.

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours est destiné à permettre un maximum d'échanges avec et entre participants sur la base de documents mis à disposition avant chaque module. Pour chacun d'entre eux, un syllabus distribué



l'avance contiendra les références aux dispositions pertinentes du droit primaire, les textes essentiels du droit secondaire ainsi qu'une sélection d'instruments juridiques clés, en particulier des arrêts, dont l'analyse permettra tant de structurer le cours que d'animer la discussion. Un cas pratique prenant la forme d'un jeu de simulation permettra aux participants de prendre plus directement possession de la matière ainsi que de tester leur compréhension de concepts clés.

5. PLUS DE DETAILS SUR LA METHODE D'ENSEIGNEMENT

Lectures obligatoires.

6. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Syllabus.

7. EVALUATION DU COURS

L'évaluation sera basée sur la connaissance et la compréhension des thèmes et questions abordés en cours tels que mis en évidence dans le cadre d'un examen écrit organisé en fin de semestre selon le calendrier des examens en vigueur dans l'institution. Les étudiants pourront utiliser l'ensemble des documents mis à leur disposition pendant le cours ainsi que leurs notes personnelles et les dictionnaires pertinents. En d'autres termes il s'agit d'un examen à 'livre ouvert'.

8. EVALUATION DES MEMOIRES

Le mémoire est soutenu lors d'un examen oral à la fin d'année en présence du Professeur et de l'Assistant Académique.

La soutenance du mémoire doit commencer par une présentation Power Point obligatoire de 10 minutes par l'étudiant, qui apporte une valeur ajoutée au travail écrit (correction d'éventuelles erreurs, potentielle actualisation du mémoire, ajout d'informations supplémentaires, etc.).

La soutenance du mémoire doit permettre à l'étudiant, au Professeur et à l'Assistant Académique de démontrer, examiner et développer plus en avant des connaissances et des compétences.

9. COVID

Le Collège d'Europe se réserve le droit de modifier la prestation et l'évaluation du cours en cas de restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Toute communication du Département à cet égard prévaut sur les informations fournies dans cette fiche ECTS.